

Comment prendre en compte les besoins des femmes dans ta municipalité ?

Analyse inclusive selon le genre (AIG)

L'analyse inclusive selon le genre part de la reconnaissance qu'il y a des inégalités entre les genres dans la société et du désir de ne pas perpétuer ces inégalités. L'AIG est une approche qui peut être intégrée à tout processus d'élaboration de projets, programmes et politiques. Elle permet de prévoir et de mesurer l'effet différent des projets, programmes et politiques sur les femmes et les hommes dans le but de promouvoir l'égalité entre les genres.

Pourquoi utiliser le terme « genre » ?

On utilise souvent les termes « genre » et « sexe » de manière interchangeable. Cependant, le terme « sexe » est plus souvent compris sous son aspect biologique. Le « genre », lui, fait plutôt référence à la socialisation et est relié à l'idée que ce qu'on considère être des caractéristiques féminines et masculines est souvent influencé par la société dans laquelle on vit.

La socialisation n'est évidemment pas pareille pour chaque femme. L'accent doit donc être mis sur l'histoire propre à chaque femme ; c'est ce qui est appelé l'intersectionnalité. Prendre une approche intersectionnelle incite à redoubler de prudence face à toute généralisation abusive ou conclusion trop hâtive sur le groupe « femmes ». Les femmes n'ont pas toutes les mêmes expériences et ne les vivent pas de la même manière selon plusieurs facteurs sociaux.

Ce que l'AIG n'est pas !

Plusieurs préjugés existent sur l'application de l'AIG aux politiques publiques et il est important de bien saisir ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.

L'AIG n'est pas :

- l'élaboration de politiques distincte pour les femmes ;
- un équilibre des dépenses entre les hommes et les femmes ;
- destinée à augmenter les dépenses globales du gouvernement.

AIG et intersectionnalité

L'intersectionnalité permet de mieux comprendre de quelle manière le genre rentre en interaction avec l'origine ethnique, la classe et la langue pour produire les expériences des femmes qui font face aux inégalités et à la violence. Elle participe donc à mettre de l'avant les réalités de plusieurs de groupes de femmes qui subissent la marginalisation dans l'espace public.

Pourquoi utiliser l'AIG au niveau municipal ?

Tous projets, programmes et politiques peuvent avoir un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ils peuvent :

1. empirer les inégalités de genres
2. appuyer le statu quo
3. avoir le potentiel de faire avancer l'égalité réelle.

Plusieurs enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes concernent les municipalités :

- nombre de femmes au Conseil municipal
- conciliation travail-famille
- sécurité des lieux publics
- accessibilité et adaptation des services
- besoins des femmes dans l'aménagement du territoire
- intégration et maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins de la municipalité



À quoi ressemble l'AIG dans le monde municipal

- Déclaration de principe : Énoncer les objectifs des politiques
- Faire un état de la situation : Recueillir des données sur le genre
- Trouver des solutions concrètes : Déterminer des axes d'interventions et élaborer un plan d'action

Des questions qui peuvent alimenter l'analyse inclusive selon le genre :

- Les femmes et les hommes – jeunes filles et garçons – sont-ils touchés différemment par les besoins ou problèmes sociaux, les politiques ou les services ?
- Quels sont les programmes les plus importants pour l'égalité des genres ? Cette question est importante pour les dépenses substantielles (p. ex., services de garde d'enfants, équité salariale) et les dépenses moindres (p. ex., formation sur le harcèlement sexuel). Quel est le montant dépensé pour ces services ou programmes ?
- Quels autres renseignements seraient nécessaires pour mener à bien l'AIG ? Quelles données ? Comment peut-on les recueillir ? Par exemple, certains groupes de femmes (autochtones, faible revenu, langue, âge, orientation ou identité sexuelle, habilité physique ou mentale) sont-ils davantage touchés ?

La municipalité comme employeur

- Insertion de mesures de soutien à la conciliation travail-famille-implication sociale dans les contrats de travail ;
- L'offre de formations et d'outils par rapport à des enjeux liés à l'égalité des genres (par ex. le harcèlement en milieu de travail)
- Conscientisation et soutien à l'intégration des femmes dans des emplois traditionnellement masculins de la municipalité

Les champs d'action, l'offre de services et les activités de la municipalité

- La sécurité dans l'espace public (éclairage, stationnement, personnel de sécurité)
- L'horaire et la diversité des services de loisirs et de culture pour encourager l'accessibilité aux femmes et aux jeunes filles
- La mise en place d'une halte-garderie lors de la tenue d'événements
- L'accès à des transports collectifs
- Des décisions de zonage pour encourager des logements qui correspondent aux besoins de différentes populations, comme francophones, immigrantes et autochtones (abordables, proche des écoles, commerces, etc.) ;

La gouvernance de la municipalité

- L'adaptation du fonctionnement du Conseil (horaires, congés parentaux, rémunération, etc.) pour faciliter une participation plus diversifiée, notamment des femmes et des jeunes
- La mise en œuvre d'une Politique pour que les comités de la municipalité sur lesquels des citoyens et citoyennes sont nommés respectent la parité des genres
- La création d'un Comité Femmes et municipalité pour aviser le Conseil sur des enjeux qui touchent les femmes et mener des actions

L'AIG comme moyen d'action

S'interroger en « portant les lunettes » du genre, c'est poser l'ensemble des êtres humains dans leur différence, le sens de l'égalité et du vivre-ensemble. C'est permettre une émancipation et une avancée dans tous les domaines pour chacun et chacune d'entre nous

